

---

## QUI FAIT QUOI DANS LA GESTION DE L'EAU ?

### LES ACTEURS DE LA GESTION DE L'EAU EN GIRONDE

---

Les **intercommunalités de plus de 15 000 habitants ou les communes** : elles détiennent les compétences de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement.

Les **syndicats de gestion** de l'eau : ils sont créés par les communes qui mutualisent ainsi leurs moyens pour gérer alimentation en eau et assainissement.

Le **Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau** du département de la Gironde (SMEGREG) : il a été créé en 1998 par le Conseil départemental et Bordeaux Métropole afin d'assurer la préservation de la ressource en eau du département. Après l'adhésion d'autres services d'eau, il compte à présent 29 membres. Le SMEGREG anime notamment la réflexion autour du SAGE Nappes profondes de la Gironde.

Le **Département** est chargé de la protection de l'environnement, qu'il décline en termes d'assistance technique et d'études de la qualité des ressources en eau. Il agit également en tant que financeur de certains investissements des communes et des syndicats d'eau.

L'**Agence de l'Eau Adour-Garonne** (AEAG) est placée sous la double tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Économie et des Finances. Son périmètre s'étend à tout le sud-ouest de la France. Ses deux grands objectifs sont l'atteinte du « bon état » pour toutes les eaux du bassin versant et l'équilibre entre les ressources disponibles et les besoins en eau.

L'**Etat** délivre les autorisations de prélèvements et veille à leurs bonnes applications au travers d'une police de l'Eau.

L'**Agence Régionale de Santé** (ARS) organise le suivi sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine pour s'assurer que les eaux sont conformes aux exigences de qualité réglementaires et ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs.